

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**C.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

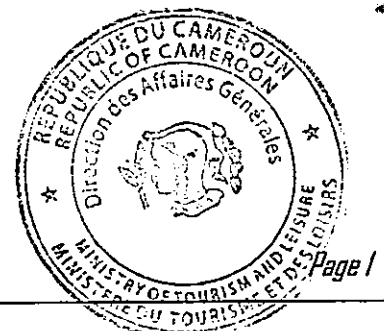
**DEMANDE DE COTATION  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**



# SOMMAIRE

<u>PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION</u> .....	3
<u>PIECE N°2 : REGLEMENT DE CONSULTATION</u> .....	12
<u>PIECE N°3 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)</u> .....	19
<u>CHAPITRE I : GENERALITES</u> .....	21
<u>CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES</u> .....	24
<u>CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS</u> .....	25
<u>CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION</u> .....	26
<u>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES</u> .....	28
<u>PIECE N°4 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE</u> .....	29
<u>PIECE N°5 : CADRE DU DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF</u> .....	31
<u>PIECE N°6 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES</u> .....	33
<u>PIECE N°7: FORMULAIRES ET MODELES DES PIECES</u> .....	35
<u>PIECE N°8 : MODELE DE LETTRE COMMANDE</u> .....	44
<u>PIECE N°9 : ANNEXE</u> .....	49

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTERE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**C.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

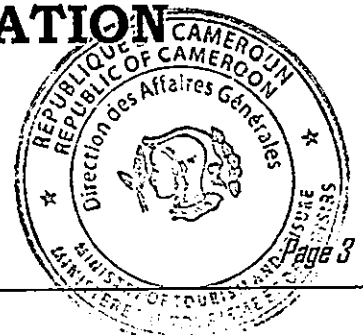
**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°1 : AVIS DE CONSULTATION**





AVIS DE CONSULTATION

N° 02 /DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

1- Objet

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs lance, pour le compte de son département ministériel, une Demande de Cotation pour l'acquisition du matériel de sécurisation du réseau informatique de son département ministériel sur financement du Budget d'Investissement Public, Exercice 2024.

2- Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation, consistent en la fourniture du matériel ci-après ainsi qu'à la réalisation des travaux de configuration et déploiement.

Il s'agit des équipements informatiques suivants dont les spécifications techniques ont été proposées en vue d'assurer la conformité et l'interopérabilité avec les autres équipements du réseau informatique du MINTOUL :

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Fourniture et installation de licence antivirus pour serveurs	U	10
2	Fourniture et installation de licences Antivirus pour les postes clients	U	300

3- Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installés au Cameroun et justifiant des capacités techniques et financières leur permettant de réaliser les prestations, objet de la présente Demande de Cotation.

4- Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation, sont financées par le Budget d'Investissement du Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'exercice 2024, Imputation 58 23 151 06 320010 524219.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de FCFA Toutes Taxes Comprises (TTC) quinze millions (15 000 000).

6- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la *soumission en ligne ou hors ligne*.

7- Consultation de la Demande de Cotation

La Demande de Cotation peut être consultée à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2ème étage. La version électronique peut être obtenue sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent avis.

8- Acquisition de la Demande de Cotation

La Demande de Cotation peut être obtenue à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2ème étage, sur présentation de l'original d'une quittance de vingt-cinq mille (25 000) francs CFA non remboursable, payable uniquement au Trésor Public.



Il est également possible d'obtenir le dossier par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier.

#### 9- Remise de l'offre

##### A- Pour la soumission hors ligne

L'offre est établie en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires (un (01) original et six (06) copies marqués comme tels). Une version numérique de l'offre gravée sur CD-ROM doit également être transmise (Version Word/pdf pour la partie technique et Version Excel pour la partie financière). Elle devra être scellée, cachetée et parvenir à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs sise à l'Immeuble Rose, porte 210, 2<sup>ème</sup> étage, au plus tard le..... 08 AVR 2024..... à 11 heures, heure locale, déposée contre décharge et portera la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 2 /DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024

Pour l'acquisition du matériel de sécurisation du réseau informatique du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

##### B- Pour la soumission en ligne

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le..... 08 AVR 2024..... à 12 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

#### 10- Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour le Dossier Administratif ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants : Format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

#### 11- Recevabilité de l'offre

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de trois cent mille (300 000) Francs CFA ayant une durée de validité de un (01) mois au-delà de la date originale de validité de l'offre et établi par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances (MINFI).

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement dater de moins de deux (02) mois.

*Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente Demande de Cotation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances.*

#### 12- Ouverture de l'offre

L'ouverture de l'offre unique sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leur offre respective.

Elle aura lieu le..... 08 AVR 2024..... à 12 heures, heure locale, dans la salle de conférences annexe, porte 119, 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble abritant le Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé.

#### 13- Délai et Lieu de livraison

Le délai maximum de livraison est de deux (02) mois. Ce délai prend effet à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer la prestation.

La livraison des prestations aura lieu au Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé.

#### 14- Vérification de la conformité et Comparaison des offres

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des pièces administratives ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des références professionnelles du soumissionnaire et de la présentation de l'offre ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Pour ce faire, elle fera usage des critères ci-après :

##### *A- Critères éliminatoires :*

- Absence de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après l'ouverture des offres ;
- Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier de Consultation ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence des prospectus et fiches techniques émanant du fabricant dans l'original de l'offre en couleur ;
- Non-respect d'au moins 4/5 des critères essentiels ;
- Non-conformité aux spécifications techniques des fournitures (Avoir une évaluation négative (NON) pour un ou plusieurs équipements);
- Absence de l'agrément ou contrat de partenariat avec l'éditeur d'antivirus proposé en cours de validité ;
- Non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en ligne ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS pour les soumissions en ligne ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois dernières années.

##### *B- Critères essentiels :*

- Présentation générale de l'offre (reliure, pièces rangées dans l'ordre avec les intercalaires en couleur, offre unique, présence de la version numérique de l'offre) ;
- Références générales ou expériences du soumissionnaire dans les prestations similaires ;
- Capacité financière délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI ;
- Planning et délai de livraison ;
- Service après-vente.

Le système de notation des cotations relativement aux critères essentiels dont le détail est donné en annexe, se fera par mode binaire (oui/non).

#### 15- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 16- Attribution du Marché

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels et ceux éliminatoires et jugée conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation. Ledit soumissionnaire ne doit pas faire l'objet d'une suspension de la commande publique.

#### 17- Assistante technique

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme COLEPS bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).



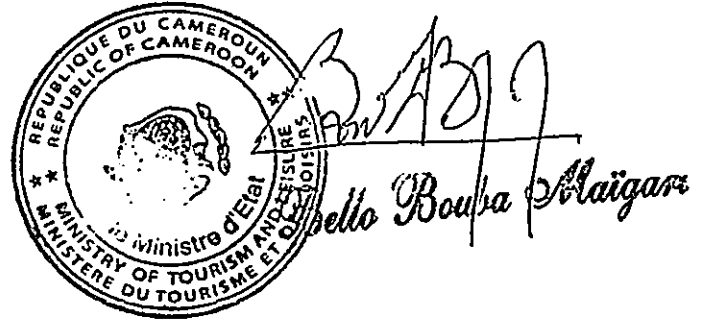
### 18- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs, porte 210, 2ème étage, Tél : 222 22 35 69.

En outre, pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Yaoundé, le 13 MARS 2024

L'AUTORITE CONTRACTANTE



### Ampliation:

- MINMAP ; ARMP ; SOPECAM ;
- Président CMPM/MINTOUL ;
- Affichage/Chronos

**CONSULTATION NOTICE**

**00002/AONO/MINTOUL/CIPM/2024 OF 13 MAR 2024**

**FOR THE ACQUISITION OF SECURITY EQUIPMENT FOR THE  
MINISTRY OF TOURISM AND LEISURE'S COMPUTER NETWORK**

**1- Subject :**

The Minister of State, Minister of Tourism and Leisure, launches on behalf of his ministry, a quotation request for the acquisition of security equipment for the computer network of his ministerial department, financed by the 2024 Public Investment Budget.

**2- Content of services**

The services, subject of this Quotation Request, consist of the supply of the following equipment as well as the carrying out of configuration and deployment work.

These are the following computer equipment whose technical specifications have been proposed in order to ensure conformity and interoperability with other equipment in the MINTOUL computer network

No. price	Description	Unit	Quantity
1	Antivirus server	U	10
2	Antivirus 300 workstations	U	300

**3- Participation and origin**

Participation in this consultation is open to all companies or groups of companies, under Cameroon law, that are competent in the field and proving that they have the technical and financial capacity to deliver the supplies which are the subject of this quotation request.

**4- Financing**

The services, which are the subject of this quotation request, are financed by the 2024 Investment Budget of the Ministry of Tourism and Leisure, budget heading 58 23 151 06 320010 524219.

**5- Estimated cost**

The estimated cost of the operation is CFAF 15,000,000 (fifteen million), inclusive of all taxes.

**6- Mode of submission**

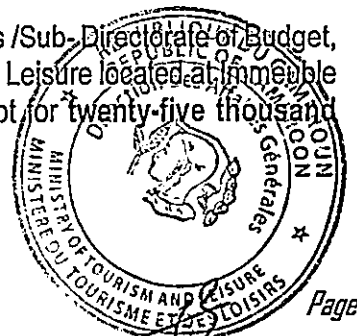
The mode of submission retained for this invitation to tender shall be the online or offline submission.

**7- Consultation of the Quotation Request**

This Quotation Request can be consulted at the Directorate of General Affairs /Sub-directorate of Budget, Material and Maintenance/Public Contracts Services of the Ministry of Tourism and Leisure located at Immeuble Rose, 2nd floor, Door 210. The electronic version can be obtain on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> upon publication of the invitation to tender.

**8- Acquisition of the Quotation Request**

This Quotation Request can be obtained from the Directorate of General Affairs /Sub-Directorate of Budget, Material and Maintenance/Public Contracts Department of the Ministry of Tourism and Leisure located at Immeuble Rose, 2nd floor, Door 210, , after presenting the original of a non-refundable receipt for twenty-five thousand (25,000) CFA francs, payable only to the Public Treasury.



It shall also be possible to obtain the tender file through free downloading from the COLEPS platform at the aforementioned addresses for the electronic version. Meanwhile, the online submission shall be subjected to the payment of the purchasing charges of the invitation to tender file.

**9- Submission of bids**

**A. For offline submission**

Bids shall be drawn up in French or English, in seven (07) copies (one (01) original and six (06) copies marked as such). A digital version of the technical and financial offers burnt on a CD-ROM or USB stick must also be submitted (Word/Pdf version for the technical offer and Excel version for the financial offer). They should be sealed and sent to the Department of General Affairs/Sub-Directorate of Budget, Equipment and Maintenance/Public Contracts Services at the Ministry of Tourism and Leisure located at the Immeuble Rose, door 210, 2nd floor no later than ~~08 APR 2024~~ at 11.00 a.m., local time, in return for a proof of submission and should be labelled:

**002 REQUEST FOR QUOTATION**  
**No. 2/AONO/MINTOUL/CIPM/2024 OF 13 MAR 2024**

For the acquisition of security equipment for the Ministry of Tourism and Leisure's computer network.  
"TO BE OPENED ONLY AT THE OPENING SESSION".

**B. For online submission**

The tender would have to be sent by the bidder on the COLEPS platform no later than ~~08 APR 2024~~ at 11.00 a. m. A backup copy of the offer recorded on a USB key or CD/DVD would have to be sent in a sealed envelope with the clear and legible indication "backup copy", in addition to the aforementioned label within the time limits.

**10- Tender file size and format**

For online submission, the maximum sizes of documents to be uploaded on the platform and which shall constitute the bidder's offer shall be as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

The accepted formats shall be as follows:

- PDF format for textual documents;
- JPEG for images.

The bidder will ensure to use the compression software in order to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

**11- Admissibility of bids**

Each bidder must attach to his administrative documents, a bid bond in the amount of three hundred thousand (300,000) CFA francs valid for thirty (30) days beyond the period of validity of the tenders and established by a banking institution or an insurance company approved by the Ministry of Finance (MINFI).

Under penalty, the other administrative documents required, must be produced in originals or certified copies. They must be less than three (03) months old.

Any offer that does not comply with the requirements of this Request for Quotation shall be rejected, particularly if there is no bid bond issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance.

**12- Opening of bids**

The opening of bids shall be carried out by the Internal Contract Award Commission, in the presence of the bidders or their duly authorised representatives who have full knowledge of their respective bids.

It will take place on ~~08 APR 2024~~ at 12.00, local time, in the annex Conference Hall, door 119, 1st floor of the building that houses the central services of the Ministry of Tourism and Leisure in Yaounde.

**13- Time and place of delivery**

The maximum delivery period is three (03) months. The period for execution of the service is from the date of notification of the Service Order to start work.

The supplies shall be delivered to the Ministry of Tourism and Leisure in Yaounde

#### 14- Verification of conformity and comparison of offers

The Internal Contract Award Commission shall verify the conformity and compare the bids by proceeding in the following order:

- Examination of the conformity of the administrative documents ;
- Examination of the conformity of the bids, from the point of view of deadlines, the bidder's professional references and the presentation of the bid ;
- Checking the arithmetic operations, using unit prices in words where necessary to make the necessary corrections;
- drawing up a table summarising the bids.

To do this, it will use the following criteria:

##### *A- Eliminary criteria :*

- Absence of one of the documents in the administrative file 48 hours after the opening of the bids;
- Absence of the bid bond at the opening session or the presence of a bid bond that has no connection with the consultation file;
- false declaration or falsified document;
- Absence of the manufacturer's brochures and technical data sheets in the original colour tender;
- Non-compliance with at least 4/5 of the essential criteria;
- Non-compliance with the technical specifications of the supplies (have a negative rating (NO) for one or more equipment);
- Absence of valid approval or partnership contract with the proposed antivirus publisher ;
- Non-compliance with the format of tender files for online submissions;
- Absence of the backup copy in case the COLEPS platform fails to function well for online submissions;
- Absence of a quantified unit price;
- Absence of declaration on honour that no contract has been abandoned in the last three years.

##### *B- Essential criteria :*

- General presentation of the tender (binding, parts arranged in order with coloured dividers, single tender, presence of the digital version of the tender);
- General references or experience of the tenderer in providing similar services;
- Financial capacity issued by a financial institution approved by MINFI;
- Delivery schedule and deadline ;
- After-sales service.

The scoring system for the essential criteria, details of which are given in the appendix, will be binary (yes/no).

#### 15- Award of Contract

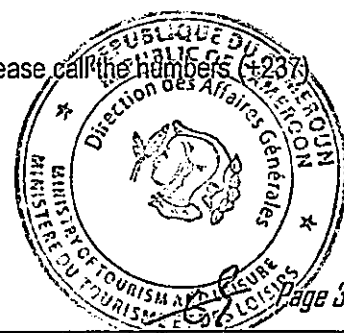
The Contracting Authority shall award the Contract to the bidder whose bid has been found to be substantially responsive to the bidding documents and who has the technical and financial capability to perform the Contract satisfactorily and whose financial proposal has been evaluated as the lowest priced, including any discounts.

#### 16- Period of Validity of Tenders

Bidders shall remain bound by their tenders for ninety (90) days from the deadline for submission of tenders.

#### 17- Technical assistant

For technical assistance, in the event of a concern related to the use of the platform, please call the numbers (+237) 222 238 155/222 235 669 or write using the following email address [dsi@mlnmap.cm](mailto:dsi@mlnmap.cm).



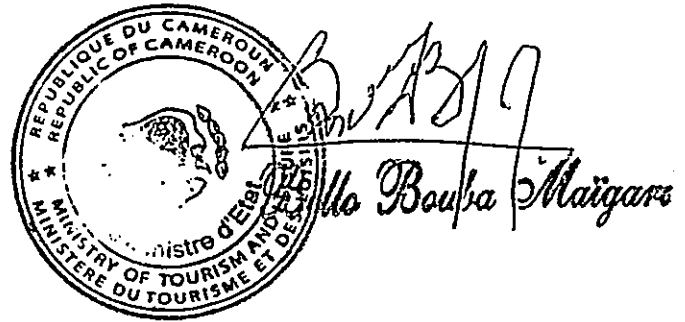
**18- Additional information**

Further information can be obtained from the Department of General Affairs/Sub-Department of Budget, Equipment and Maintenance/Public Procurement Service at the Ministry of Tourism and Leisure located at Immeuble Rose, door 205, 2nd floor, Phone: 222 22 35 69.

In addition, in case of any corruption attempt or malpractices, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Yaounde, the 13 MAR 2024

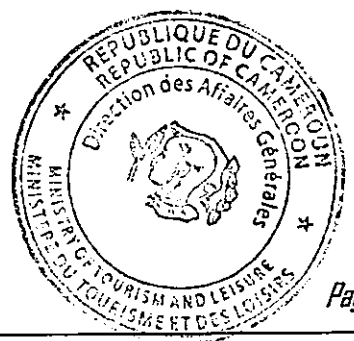
THE CONTRACTING AUTHORITY



Mlle Bouba Maigara

**Copy :**

- MINMAP ; ARMP ; SOPECAM ;
- President CMPM/MINTOUL ;
- Pasting/Chronos.



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTERE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS**



**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°2 : REGLEMENT DE CONSULTATION**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION**

La présente Demande de Cotation a pour objet l'acquisition du matériel de sécurisation du réseau informatique du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

Les spécifications techniques de cette prestation sont données dans la Pièce N°4 de la présente Demande de Cotation.

## **ARTICLE 2 : FINANCEMENT**

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINTOUL, Exercice 2024.

## **ARTICLE 3 : FRAUDE ET CORRUPTION**

1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de la lettre commande. En vertu de ce principe, le Maître d'Ouvrage :

a- Définit, aux fins de cette clause les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. "est coupable de corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. "se livre à des manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix de l'offre à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

b- Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

2. Le Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics , Autorité chargée des Marchés Publics peut, à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais ayant de la compétence en la matière.

Toutefois, le soumissionnaire ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêt ou sous le coup d'une décision d'exclusion.

## **ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE LA DEMANDE DE COTATION**

La présente Demande de Cotation comprend les documents suivants :

- 1- L'Avis de Consultation ;
- 2- Le Règlement de Consultation (RC) ;
- 3- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- 4- Le Cahier de description de la fourniture ;
- 5- Le Cadre du Devis Descriptif, Quantitatif et Estimatif ;
- 6- Les formulaires et modèles des pièces ;
- 7- Le modèle de Lettre Commande ;
- 8- Annexes (Liste des banques et organismes financiers de premier rang agréé par le MINTEL et autorisés à émettre les cautions).

Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le dossier de Demande de Cotation. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.



## **ARTICLE 6 : ECLAIRCISSEMENTS APPORTES A LA DEMANDE DE COTATION ET RECOURS**

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de la Demande de Cotation peut en faire une demande au Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs par écrit, quinze jours avant la date de dépôt des offres.

## **ARTICLE 7 : MODIFICATION DES DOCUMENTS DE LA DEMANDE DE COTATION**

### **7.1 Additifs à la Demande de Cotation**

Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs peut, à tout moment avant la date limite de dépôt, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par additif la Demande de Cotation.

### **7.2 Report des délais**

Pour donner aux candidats les délais nécessaires à la prise en considération d'éventuelles modifications dans la préparation de leur offre, le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs peut repousser la date limite de dépôt des soumissions.

## **ARTICLE 8 : DOCUMENTS CONSTITUANT L'OFFRE.**

### **8.1. Etablissement de l'offre**

L'offre est établie en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et rédigés en français ou en anglais. Elles devront être chiffrées en francs CFA et faire ressortir les montants :

- Hors taxe (HT) ;
- Toutes taxes comprises (TTC).

Les soumissionnaires pourront indiquer les remises à consentir sur les montants hors taxes (HT) au cas où ils seront adjudicataires.

Une version numérique de l'offre gravée sur CD-ROM doit également être transmise (Version Word/pdf pour la partie technique et Version Excel pour la partie financière).

### **8.2. Présentation du pli contenant l'offre**

L'unique pli contenant la soumission comportera une enveloppe extérieure anonyme portant la mention :

**Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024\_\_**

**Pour l'acquisition du matériel de sécurisation du réseau informatique du Ministère du Tourisme et des Loisirs**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

L'offre contient les trois parties suivantes séparées de manière succincte par des intercalaires en couleur et l'ensemble relié par une spirale, la reliure Serdo étant proscrite. Chaque partie devra également contenir des intercalaires séparant chacune des pièces produites.

### **PARTIE A : DOSSIER ADMINISTRATIF**

<b>PIECE N°</b>	<b>DESIGNATION</b>
A.1	Une lettre d'intention de soumissionner suivant le modèle joint ( <i>Annexe N°1</i> ), datée, cachetée, signée et timbrée faisant connaître le nom, le prénom et la qualité du soumissionnaire
A.2	Le Registre de Commerce certifié par les services compétents du Ministère de la Justice accompagné, le cas échéant, d'un acte authentique donnant pouvoir au signataire d'engager, avec toutes les conséquences de droit, la société pour laquelle la soumission est présentée.
A.3	Une caution de soumission de <b>trois cent mille (300 000) FCFA</b> émise par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances (MINFI) ( <i>Cf Pièce 8</i> ) et acquittée conformément aux prescriptions du Code OHADA
A.4	L'attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de premier ordre agréée par le MINFI.
A.5	L'attestation d'immatriculation obtenue auprès de la DGI timbrée
A.6	L'attestation de conformité fiscale en cours de validité et timbrée
A.7	Attestation de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) en cours de validité certifiant que le soumissionnaire a effectivement versé les sommes dont il est redevable.
A.8	Quittance d'achat de la Demande de Cotation (original) d'un montant de <b>vingt-cinq mille (25 000) FCFA</b>

A.9	Attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)
A.10	Attestation de non faillite datant de moins de deux (02) mois délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu de résidence du soumissionnaire
A.11	Le Plan de localisation indiquant les dénominations de la région, du département, de la commune, du quartier et du lieu de localisation du soumissionnaire, signé sur l'honneur et timbré
A12	(i) Règlement de Consultation (RC), (ii) Cahier de Description de la Prestation et (iii) Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) paraphés à chaque page et signés à la dernière page de chaque document
A13	Les pouvoirs conformes dans le cas où le soumissionnaire agirait comme mandataire d'un groupement (original timbré), ainsi que la copie de l'accord de groupement certifié d'un acte notarié. Dans ce cas, les pièces A.1, A.3, A.4, A.8 et A.12 devront être produites uniquement par le mandataire du groupement ; les autres pièces étant produites par chacun des membres du groupement.

### **PARTIE B : DOSSIER TECHNIQUE**

PIECE N°	CONTENU
B.1 : Déclaration sur l'honneur	Une déclaration sur l'honneur de non abandon d'un marché durant les trois dernières années et n'avoir pas été exclu dans le cadre des marchés publics par l'Autorité des Marchés Publics (le MINMAP)
B.2 : Proposition technique	Elle doit comprendre la liste de la proposition du soumissionnaire suivie d'une description détaillée des caractéristiques techniques, les performances, les marques, les modèles et les références des équipements proposés accompagnés de prospectus techniques et/ou fiches techniques des fabricants en couleur dans l'original
B.3 : Expérience	Des références dans la fourniture des antivirus au cours de trois (03) derniers années d'un montant cumulé égal au moins à quinze millions (15 000 000) (Première et dernière pages du marché assortis du procès-verbal de réception) N.B : Seuls les marchés de montant supérieur ou égal à cinq millions (5 000 000) seront pris en compte.
B.4 : Capacité Financière	Joindre une attestation de solvabilité financière d'au moins dix millions (10 000 000) FCFA. Cette attestation doit être délivrée uniquement par la banque qui a fourni l'attestation de domiciliation bancaire au soumissionnaire.
B.5 : Service Après-Vente, Garantie	Le soumissionnaire doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire les certificats de garantie de chaque équipement délivrés par les fournisseurs ;</li> <li>- produire une lettre d'Engagement sur le service après-vente (délai d'intervention inférieur à une (01) semaine) ;</li> <li>- produire une lettre d'agrément ou un contrat de partenariat avec l'éditeur d'antivirus proposé en cours de validité.</li> </ul>
B.6 : Planning et Délai de livraison	Joindre le planning de livraison des équipements (diagramme de Gantt) qui prend en compte le délai nécessaire pour toutes les phases de réception N.B : Le Délai de livraison devra être inférieur ou égal à deux (02) mois

### **PARTIE C : OFFRE FINANCIERE**

N°	DOCUMENTS APPELLATION	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
C1	Soumission	modèle joint (annexe 2) dûment complété avec indication du montant de la proposition. N.B : En cas de rabais, le soumissionnaire doit se conformer aux prescriptions de la lettre N°000004/L/MINMAP/CAB du 29 juillet 2022 qui indiquent que les directives ci-après sont à observer désormais pour la prise en compte des rabais	Date, signature, timbre, nom et cachet du soumissionnaire sur chaque page



		consentis par les soumissionnaires en vue de la correction de leur offre financière :  1) le rabais présenté de manière manuscrite n'est plus accepté ;  2) pour être admis, le rabais doit être présenté en lettres et chiffres.	
C2	Détail descriptif, quantitatif et estimatif	original du cadre du détail descriptif, quantitatif et estimatif dûment complété par le soumissionnaire	Paraphe sur chaque page, signature et cachet du soumissionnaire sur la dernière page
C3	Sous détail des Prix unitaires	cadre du sous-détail conforme au modèle de la Cotation (Cf Pièce 6 de la DC)	Paraphe sur chaque page

**NB :**

- Les pièces devront être rangées dans l'ordre ci-dessus, et séparées les unes des autres par des intercalaires de couleur autre que le blanc ;
- Les soumissions et leurs documents annexes devront être rédigés en français ou en anglais et les prix libellés en francs CFA hors taxes, hors droits de douane, toutes taxes, droits de douane, TVA (19,25 %) et Impôts sur le revenu (2,2% pour les contribuables relevant du régime du réel ou 5,5% pour les contribuables relevant du régime du simplifié) y compris.
- Les soumissionnaires devront utiliser les pièces et modèles notamment le modèle de présentation de l'offre prévus dans la Demande de Cotation sous peine de rejet.

**ARTICLE 9 : PRIX ET MONNAIE DE L'OFFRE.**

Les prix seront indiqués comme requis dans le modèle de Cadre du Devis Descriptif, Quantitatif et Estimatif fourni en annexes. Ils seront fermes, non révisables et libellés en francs CFA.

**ARTICLE 10 : CAUTION DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire fournira une caution de soumission de montant précisé au point 8.2 ci-dessus portant une mention manuscrite et délivrée suivant les conditions du Code OHADA.

La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le dossier de la Demande de Cotation. Elle demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite originale de validité de l'offre. Toute offre non accompagnée d'une caution de soumission sera rejetée.

Les cautions de soumission des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze jours après la publication du résultat de l'attribution.

La caution de soumission peut être saisie si le soumissionnaire manque à ses obligations conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE.**

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise de l'offre.

**ARTICLE 12 : DEPOT DE L'OFFRE**

Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre portant la mention "ORIGINAL" et "COPIE", dans une enveloppe scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire. La version numérique gravée sur CD-ROM ou dans une Clé USB doit également être placée dans cette enveloppe.

L'enveloppe :

- sera adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans le présent Règlement de Consultation ;
- portera le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis de Consultation indiqués dans le présent Règlement de Consultation ;
- portera la mention « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Si l'enveloppe n'est pas scellée et marquée comme indiqué, le Maître d'Ouvrage ne sera nullement responsable de l'égarement ou ouverture prématurée de l'offre.

L'offre devra parvenir à la Direction des Affaires Générales/Sous-direction du Budget, Matériel et Maintenance/Service des Marchés Publics du Ministère du Tourisme et des Loisirs, porte 205, 2ème étage, au plus tard le 08 avril 2024 à 11 heures, heure locale, soit par poste avec accusé de réception, soit déposée contre décharge.

Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt de l'offre. Dans ce cas, l'enveloppe doit porter clairement, selon chaque situation, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

## **ARTICLE 13 : OUVERTURE ET EVALUATION DE L'OFFRE**

### **13.1 Ouverture de l'offre**

L'ouverture de l'offre aura lieu le 08 avril 2024 à 12 heures, heure locale, dans la salle de conférences annexe, porte 119 de l'immeuble abritant les services du Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé, par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de leur offre respective.

### **13.2 Eclaircissement concernant l'offre**

Pour aider à examiner, à évaluer et à comparer l'offre, la Commission Interne de Passation des Marchés a toute la latitude de demander aux soumissionnaires des éclaircissements sur leur offre.

### **13.3 Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

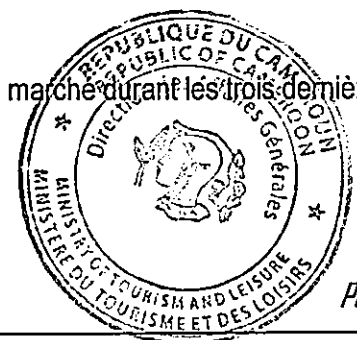
La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des pièces administratives ;
- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais, des références professionnelles du soumissionnaire, du personnel et de la présentation de l'offre ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Pour ce faire, elle fera usage des critères ci-après :

#### **A- Critères éliminatoires :**

- Absence de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après l'ouverture des offres ;
- Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier de Consultation ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence des prospectus et fiches techniques émanant du fabricant dans l'original de l'offre en couleur ;
- Non-respect d'au moins 4/5 des critères essentiels ;
- Non-conformité aux spécifications techniques des fournitures (Avoir une évaluation négative (NON) pour un ou plusieurs équipements) ;
- Absence de l'agrément ou contrat de partenariat avec l'éditeur d'antivirus proposé en cours de validité ;
- Non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en ligne ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS pour les soumissions en ligne ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois dernières années.



**B- Critères essentiels :**

- Présentation générale de l'offre (reliure, pièces rangées dans l'ordre avec les intercalaires en couleur, offre unique, présence de la version numérique de l'offre) ;
- Références générales ou expériences du soumissionnaire dans les prestations similaires ;
- Capacité financière délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI ;
- Planning et délai de livraison ;
- Service après-vente.

**ARTICLE 14 : ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE**

**14.1 Mode d'attribution**

L'Autorité Contractante attribuera la lettre commande relative à la présente consultation au soumissionnaire dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de la Demande de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins disante. Le soumissionnaire retenu ne doit pas faire l'objet d'une suspension de la commande publique.

**14.2 Notification de l'attribution**

La notification de l'attribution de la lettre commande se fera par voie de presse par le Maître d'Ouvrage. A la publication du résultat de la Consultation, les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leur offre respective dans un délai de quinze jours sous peine de destruction.

**14.3 Signature de la lettre commande**

Après publication des résultats, le projet de la Lettre-Commande souscrite par l'attributaire est directement soumis au visa du Contrôleur Financier placé auprès du Maître d'Ouvrage.

L'Autorité Contractante dispose d'un délai de cinq (05) jours pour la signature de la Lettre-Commande à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet du marché.

La Lettre-Commande doit être notifiée à son titulaire dans un délai de cinq (05) jours qui suit la date de sa signature.

**14.4 Edition et diffusion de la lettre commande**

Quinze (15) exemplaires de la lettre commande seront édités par le fournisseur et diffusés par le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**C.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

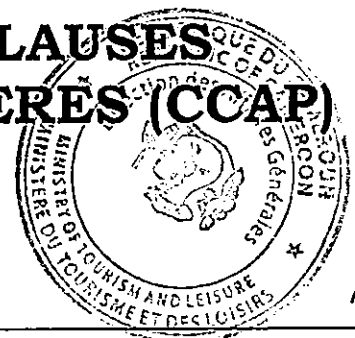
**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°3 : CAHIER DES CLAUSES  
ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)**



# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I : GENERALITES .....</b>	<b>21</b>
ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE .....	21
ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE.....	21
ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS.....	21
ARTICLE 4 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES.....	22
ARTICLE 5 : NORMES .....	22
ARTICLE 6 : PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE .....	22
ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA LETTRE COMMANDE .....	22
ARTICLE 8 : COMMUNICATION.....	23
ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE .....	23
ARTICLE 10 : MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES .....	23
ARTICLE 11 : APPROBATION DES EQUIPEMENTS A LIVRER PAR LE FOURNISSEUR.....	23
<b>CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES.....</b>	<b>24</b>
ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS .....	24
ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE .....	24
ARTICLE 14 : MODALITES DE PAIEMENT .....	24
ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX.....	24
ARTICLE 16 : FORMULES DE RÉVISION DES PRIX .....	24
ARTICLE 17 : FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX.....	24
ARTICLE 18 : AVANCES.....	25
ARTICLE 19 : RÈGLEMENT DES PRESTATIONS .....	25
ARTICLE 20 : INTÉRÊTS MORATOIRES .....	25
ARTICLE 21 : PÉNALITÉS .....	25
ARTICLE 22 : REGIME FISCAL ET DOUANIER.....	25
ARTICLE 23 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT.....	25
<b>CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS .....</b>	<b>25</b>
ARTICLE 24 : BREVET.....	25
ARTICLE 25 : LIEU ET DÉLAI DE LIVRAISON .....	26
ARTICLE 26: RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR.....	26
ARTICLE 27 : TRANSPORT ET ASSURANCES.....	26
ARTICLE 28 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES .....	26
ARTICLE 29 : SERVICE APRÈS-VENTE ET CONSOMMABLES .....	26
<b>CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION.....</b>	<b>26</b>
ARTICLE 30 : DOCUMENTS À FOURNIR AVANT LA RÉCEPTION TECHNIQUE .....	26
ARTICLE 31: RECEPTION PROVISOIRE.....	26
ARTICLE 32 : DÉLAI DE GARANTIE .....	27
ARTICLE 33 : RÉCEPTION DÉFINITIVE .....	27
<b>CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>28</b>
ARTICLE 34 : RÉSILIATION DE LE LETTRE COMMANDE.....	28
ARTICLE 35 : DIFFÉRENDS ET LITIGES.....	28
ARTICLE 36 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRÉSENTE LETTRE COMMANDE .....	28
ARTICLE 37 ET DERNIER : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE.....	28

## CHAPITRE I : GENERALITES

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

#### 1.1 Objet de la Lettre Commande

La présente Lettre Commande a pour objet l'acquisition du matériel de sécurisation du réseau informatique du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

#### 1.2 Consistance des prestations

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation, consistent en la fourniture du matériel ci-après ainsi qu'à la réalisation des travaux de configuration et déploiement.

Il s'agit des équipements informatiques suivants dont les spécifications techniques ont été proposées en vue d'assurer la conformité et l'interopérabilité avec les autres équipements du réseau informatique du MINTOUL :

N°	Désignation	Unité	Quantité
1	Fourniture et installation de licence antivirus pour serveurs	U	10
2	Fourniture et installation de licences Antivirus pour les postes clients	U	300

### ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée après Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024

### ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

#### 3.1. Définitions générales

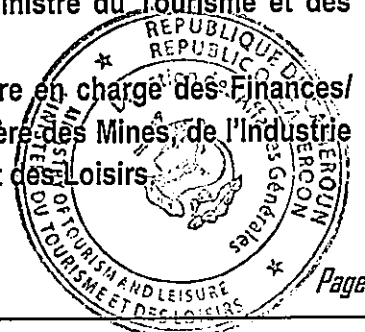
- L'Autorité Contractante est : le **Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs**. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation par le point focal désigné à cet effet ;
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est le **Ministre en charge des marchés publics** ;
- Le Maître d'Ouvrage est : le **Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs**. Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations ;
- Le Chef de Service du Marché est : le **Directeur des Affaires Générales**. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels ;
- L'Ingénieur du Marché est : le **Chef de la Cellule Informatique au Ministère du Tourisme et des Loisirs**. Il est responsable du suivi technique de la Lettre Commande ;
- Le prestataire est : .....

#### 3.2. Nantissement

La présente Lettre Commande peut être donnée en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : le **Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs** ;
- L'autorité chargée de l'ordonnancement est : le **Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs** ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : le **Ministère en charge des Finances/ Paierie Spécialisée auprès du Ministère du Commerce, du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, du Ministère du Tourisme et des Loisirs**



- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente Lettre Commande est : le Chef de Service du Marché.

#### **ARTICLE 4 : LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES**

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le Fournisseur s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation de la Lettre Commande.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature de la présente Lettre Commande venaient à être modifiés après la signature de la Lettre Commande, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

#### **ARTICLE 5 : NORMES**

5.1 Les fournitures livrées en exécution du présent marché seront conformes aux normes fixées dans les Spécifications Techniques et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.

5.2. Le fournisseur étudiera, exécutera et garantira les fournitures et prestations du présent marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

#### **ARTICLE 6 : PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont par ordre de priorité :

1. la lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. la soumission du fournisseur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Spécifications Techniques ci-dessous visés ;
3. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. les Spécifications Techniques (ST) ou la Description de la Fourniture ;
5. les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; le détail ou le devis descriptif, estimatif et quantitatif.
6. le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures mis en vigueur par arrêté N° 033 du 13 février 2007 ;
7. le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché ;
8. le calendrier de livraison.

#### **ARTICLE 7 : TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre Commande est soumise aux textes généraux ci-après :

- la Loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail.
- la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
- le Décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics ;
- le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- l'Arrêté n° 093/CAB/PM du 5 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et des frais d'achat des Dossiers d'Appel d'Offres ;
- l'Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics ;

- la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et services en vigueur.

#### **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

Toutes les communications au titre de la présente Lettre Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, B.P : 266 Yaoundé**, avec copie adressée dans les mêmes délais, à l'Autorité Contractante, au Chef de Service et à l'Ingénieur.

b. Dans le cas où le prestataire est le destinataire : .....

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la Communauté Urbaine de Yaoundé.

#### **ARTICLE 9 : ORDRES DE SERVICE**

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

9.1 L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie, à l'Ingénieur du Marché et à l'Organisme Payeur.

9.2 Les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la Lettre Commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de Service du Marché au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur du Marché et à l'Organisme Payeur.

9.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur du Marché.

9.4 Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur.

9.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service au Cocontractant avec copie à l'Ingénieur.

9.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

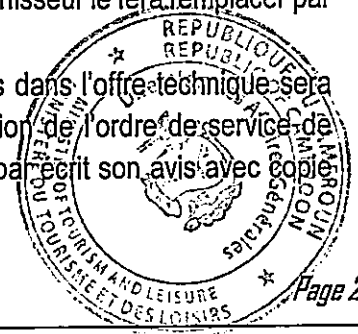
#### **ARTICLE 10 : MARCHES A TRANCHES CONDITIONNELLES**

Cette Lettre Commande est à tranche ferme.

#### **ARTICLE 11 : APPROBATION DES EQUIPEMENTS A LIVRER PAR LE FOURNISSEUR**

11.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de Service du Marché. En cas de modification, le fournisseur le fera remplacer par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

11.2. En tout état de cause, le descriptif détaillé des équipements proposés dans l'offre technique sera soumis à l'agrément de l'Ingénieur, dans les sept (07) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les prestations. L'Ingénieur disposera de quinze (15) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de Service du Marché.



Passé ce délai, les équipements proposés par l'entreprise seront considérées comme approuvées.

11.3. Toute modification unilatérale apportée aux propositions de l'offre technique, avant et pendant les prestations constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 34 ci-dessous ou d'application de pénalités.

Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

## **CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES**

### **ARTICLE 12 : GARANTIES ET CAUTIONS**

#### **12.1 Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à **deux pour cent (2%)** du montant toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre Commande.

Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances.

Il devra être constitué dans les quinze (15) jours suivant la notification de l'ordre de service de démarrage de l'exécution du Marché par un établissement bancaire agréé par le Ministre des Finances et conformément aux dispositions du Code OHADA.

En cas de retard dans la constitution de ladite caution, l'entreprise s'expose aux pénalités de retard visées à l'article 21-B ci-dessous.

Cette caution sera restituée après signature du procès-verbal de réception provisoire.

#### **12.2 Retenue de garantie**

Une retenue de garantie de **cinq pour cent (5%)** toutes taxes comprises (TTC) de la Lettre Commande sera opérée au moment du règlement des prestations. Cette retenue sera libérée par une mainlevée à l'expiration du délai de garantie marquée par la signature du procès-verbal de réception définitive. Elle pourra être remplacée par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire agréé par le Ministère des Finances.

### **ARTICLE 13 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant de la présente Lettre Commande, tel qu'il ressort du devis descriptif, quantitatif et estimatif ci-joint, est de ..... *en lettres* (..... *en chiffres*) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit:

- Montant HTVA : ..... *en lettres* (..... *en chiffres*) francs CFA
- Montant de la TVA : ..... *en lettres* (..... *en chiffres*) francs CFA
- Net à percevoir : ..... *en lettres* (..... *en chiffres*) francs CFA.

### **ARTICLE 14 : MODALITES DE PAIEMENT**

Les paiements seront effectués après la réception à 100% par bon d'engagement et seront virés par la Paierie Générale du Trésor en francs CFA au compte bancaire ci-après du cocontractant :

Banque : .....

N°Compte : .....

Bénéficiaire : .....

Les paiements se feront en francs CFA.

### **ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX**

Les prix sont fermes et non révisables.

### **ARTICLE 16 : FORMULES DE RÉVISION DES PRIX**

Sans objet.

### **ARTICLE 17 : FORMULES D'ACTUALISATION DES PRIX**

Sans objet.

## ARTICLE 18 : AVANCES

Le Maître d'Ouvrage ne consentira pas d'avances dans le cadre de l'exécution de ce marché.

## ARTICLE 19 : RÈGLEMENT DES PRESTATIONS

Le règlement des prestations s'effectuera à la fin de l'exécution de la Lettre Commande.

## ARTICLE 20 : INTÉRÊTS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels dus seront pris en compte conformément aux dispositions y relatives du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

## ARTICLE 21 : PÉNALITÉS

### **A. Pénalités de retard**

21.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millièmes (1/2000ème) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- b. Un millième (1/1000ème) du montant TTC de la Lettre Commande de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

21.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande de base avec ses avenants.

### **B. pénalités spécifiques**

21.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat, notamment :

- Remise tardive du cautionnement définitif : vingt mille (20 000) FCFA par jour de retard accusé au-delà de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage.

## ARTICLE 22 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Conformément au décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des marchés publics. La fiscalité applicable au présent marché comporte notamment:

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéficiaires industriels et commerciaux, y compris l'AIR qui constitue un précompte de l'impôt sur les sociétés ;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du code des impôts ;  
Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché :
- i. Des droits et taxes d'entrée sur le territoire camerounais (droits de douanes, TVA, taxe informatique);
- ii. Des droits et taxes communaux ;
- iii. Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau.

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxes.

Le prix TTC s'entend TVA incluse.

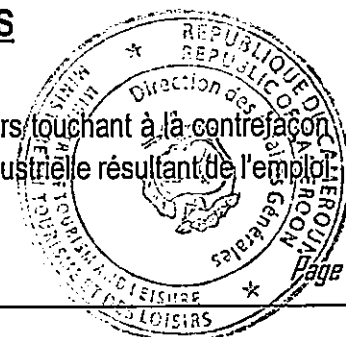
## ARTICLE 23 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre Commande seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

## CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

### ARTICLE 24 : BREVET

Le fournisseur garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs composants.



## **ARTICLE 25 : LIEU ET DÉLAI DE LIVRAISON**

- 25.1. Le lieu de livraison est : le Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé ;
- 25.2. Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre Commande est de : deux (02) mois ;
- 25.3. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

## **ARTICLE 26: RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des biens tels que décrits dans les Spécifications techniques, sous le contrôle de l'Ingénieur et ce conformément à la présente Lettre Commande et aux règles et normes en vigueur.

## **ARTICLE 27 : TRANSPORT ET ASSURANCES**

### **27.1. Emballage pour le transport**

Le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

### **27.2. Assurance**

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

## **ARTICLE 28 : ESSAIS ET SERVICES CONNEXES**

Sans objet.

## **ARTICLE 29 : SERVICE APRÈS-VENTE ET CONSOMMABLES**

Le fournisseur aura à maintenir en République du Cameroun pendant une période de six (06) mois à compter de la date de réception définitive :

1. Un représentant permanent dûment mandaté, le cas échéant ;
2. Des ateliers de réparation ;
3. Un personnel qualifié capable d'assurer toutes les réparations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement et ou accessoires qu'il a fournis ;
4. Un stock suffisant de pièces de rechange.

## **CHAPITRE IV : DE LA RECEPTION**

### **ARTICLE 30 : DOCUMENTS À FOURNIR AVANT LA RÉCEPTION TECHNIQUE**

Le fournisseur devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :

1. Copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix et le montant total ;
2. Notification de la livraison délivrée par le Comptable Matières auprès du Cabinet du MINETAT/MINTOUL.

### **ARTICLE 31: RECEPTION PROVISOIRE**

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur, à l'organisme payeur, l'organisation d'une visite technique préalable à la réception.

Au cours de cette visite technique, l'Ingénieur doit procéder aux vérifications en qualité des fournitures livrées.

Lorsque les vérifications sont effectuées, l'Ingénieur établit un procès-verbal que contresigne le fournisseur, portant proposition d'acceptation, de mise en réparation, à bonifier ou de rejet qui sera transmis à la commission pour décision.

La Commission se réunit sur convocation du Maître d'Ouvrage au plus tard (07) jours après la visite technique.

La commission de réception est composée ainsi qu'il suit :

- Président : le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- Rapporteur : l'Ingénieur du Marché ;
- Membres :
- le Chef de Service du Marché ;
  - le Sous-directeur du Budget, du Matériel et de la Maintenance au MINTOUL ;
  - le CEA de la Cellule Informatique ;
  - le Chef du Service des Marchés Publics au MINTOUL ;
  - le Comptable Matières auprès du Cabinet du MINTOUL ;
  - le Fournisseur.
- Observateur : • Le représentant du MINMAP (DGCMP ou autre).

La réception sera faite en présence du fournisseur ou de son représentant dûment mandaté.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par les membres de la commission. La réception est acceptée si les deux-tiers (2/3) au moins des membres dont le président ont signé le procès-verbal de réception.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date de fin de la garantie des fournitures livrées.

### ARTICLE 32 : DÉLAI DE GARANTIE

32.1. La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la réception provisoire des fournitures.

32.2. Pendant la période de garantie, le fournisseur doit maintenir, à ses frais, la qualité normale des équipements livrés. Il devra assurer dans un délai de dix (10) jours après la notification, la remise en état des équipements défectueux.

Les réparations devront se faire sur le lieu d'emploi des équipements. Si, pour une quelconque raison, le fournisseur ne pouvait entreprendre sur place la réparation, les frais de transport de l'équipement et/ou des accessoires de son lieu d'utilisation à un atelier de réparation seront entièrement à sa charge. Dans le cas où le fournisseur, après notification écrite n'assurerait pas avec diligence la remise en état des équipements détériorés, le Ministère du Tourisme et des Loisirs se réserve le droit de faire effectuer la remise en état envisagée. Les frais générés par cette réparation seront alors à la charge du fournisseur et les dépenses correspondantes lui seront imputées d'office.

Si malgré ses interventions, les équipements continuent à se dégrader, le fournisseur est tenu de le remplacer à ses frais.

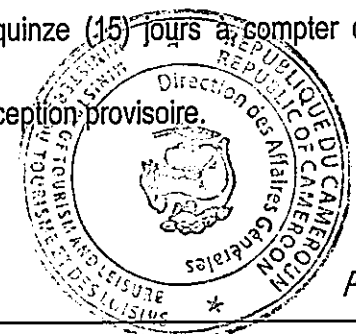
Le délai de garantie fixé ci-dessus (8.3) sera prolongé d'autant pour la durée de la non fonctionnalité des équipements si cette dernière excède dix (10) jours à compter de la notification de la panne.

Ce délai de garantie sera renouvelé intégralement si les équipements sont remplacés.

### ARTICLE 33 : RÉCEPTION DÉFINITIVE

33.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

33.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.



33.3. La réception définitive marque la fin du marché et libère le Fournisseur et Maître d'Ouvrage de toutes leurs obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le fournisseur clôt définitivement le marché.

## **CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 34 : RÉSILIATION DE LA LETTRE COMMANDE**

La Lettre-commande peut être résiliée comme prévu à la section II, sous-section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service;
- Retard sur le calendrier de livraison entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant du marché ;
- Refus du remplacement des équipements non conformes ;
- Défaillance de l'entrepreneur ;
- Non-paiement persistant des prestations.

### **ARTICLE 35 : DIFFÉRENDS ET LITIGES**

Les différends ou litiges nés de l'exécution de la présente Lettre Commande peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable. Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 36 : EDITION ET DIFFUSION DE LA PRÉSENTE LETTRE COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente Lettre Commande seront édités par les soins du Fournisseur, signés et diffusés par l'Autorité Contractante.

### **ARTICLE 37 ET DERNIER : ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE**

La présente Lettre Commande ne deviendra définitive qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Elle entrera en vigueur dès sa notification au fournisseur par cette dernière.

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**C.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

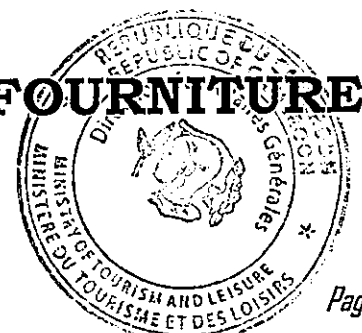
**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°4 : DESCRIPTION DE LA FOURNITURE**



Les programmes malveillants emploient des méthodes de plus en plus élaborées pour infiltrer les données et exécuter des attaques à distance. Afin de contrer ces dangers, le Ministère du Tourisme et des Loisirs souhaite acquérir une solution efficace couvrant une gamme allant du blocage automatique des menaces à la gestion des incidents complexes. Ceci nécessite l'intégration de technologies préventives et de capacités défensives avancées.

L'attributaire sera chargé dans un premier temps de procéder à la livraison des licences pour serveurs et pour postes de travail. Ensuite, il assurera l'installation, la configuration et le déploiement du logiciel selon les règles de l'art. La solution choisie devra offrir les à minima les fonctionnalités suivantes :

Pour les postes de travail	Pour le serveur
<p><b>Détection et protection</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antivirus / antispyware / bloqueur d'exploit / bouclier anti-vulnérabilité</li> <li>- Protection en temps réel / Analyse programmée</li> <li>- Analyse des supports amovibles</li> <li>- HIPS (bouclier système)</li> <li>- Support des environnements virtuels</li> <li>- Contrôle des périphériques amovibles</li> <li>- Anti Malware Scan Interface (AMSI)</li> <li>- Protection des fichiers système (module DLL)</li> <li>- Scan des scripts automatiques exécutés sur les navigateurs</li> <li>- Bouclier anti-ransomware</li> <li>- Analyse mémoire avancée</li> <li>- Exclusions basées sur le hash</li> <li>- Scanner UEFI</li> <li>- Scanner WMI et registre</li> <li>- Mise à jour des composants du micro-programme</li> <li>- Mises à jour de la sécurité et de la stabilité</li> </ul> <p><b>Pare-feu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pare-feu &amp; IDS</li> <li>- Zones fiables</li> <li>- Simplification des règles</li> <li>- Création d'une règle depuis les logs</li> <li>- Anti-botnet</li> </ul> <p><b>Protection des e-mails (POP3, IMAP, HTTP, MAPI)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des pièces jointes</li> <li>- Antispam / anti-hameçonnage</li> </ul> <p><b>Filtrage web</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs URL dans 1 seule règle &amp; catégories</li> <li>- Personnalisation des alertes &amp; blocage page web et extensions</li> <li>- Programmation date et heure des autorisations</li> <li>- Navigateur sécurisé</li> </ul>	<p><b>Protection Antivirus et Antispyware</b> : Détection proactive des menaces connues et inconnues pour protéger les fichiers et les données stockées sur le serveur.</p> <p><b>Filtrage des Contenus</b> : Possibilité de définir des règles pour filtrer les types de fichiers autorisés ou bloqués, renforçant ainsi la sécurité du serveur.</p> <p><b>Analyse à la Demande</b> : Capacité de lancer manuellement des analyses complètes ou personnalisées des fichiers et dossiers pour détecter les éventuelles menaces.</p> <p><b>Protection en Temps Réel</b> : Surveillance constante des activités du système en temps réel pour bloquer immédiatement les menaces dès leur apparition.</p> <p><b>Optimisation des Performances</b> : Minimisation de l'impact sur les performances du serveur grâce à des analyses intelligentes et légères.</p> <p><b>Journalisation des Événements</b> : Enregistrement des activités et des événements importants pour une analyse ultérieure et une meilleure compréhension des incidents de sécurité.</p> <p><b>Mises à Jour Automatiques</b> : Garantie d'une protection constamment à jour grâce aux mises à jour automatiques des définitions de virus et des modules de sécurité.</p> <p><b>Support Multi-Plateforme</b> : Prise en charge des principaux systèmes d'exploitation de serveurs, tels que Windows Server, Linux et autres.</p> <p><b>Administration Centralisée</b> : Gestion simplifiée de la sécurité de tous les serveurs à partir d'une console centrale, permettant un déploiement et une configuration efficaces.</p>

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**G.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION**

**N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024\_\_  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

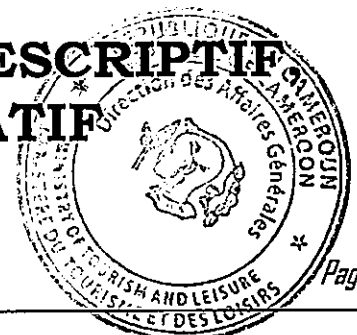
**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°5 : CADRE DU DEVIS DESCRIPTIF  
QUANTITATIF ET ESTIMATIF**



## DEVIS DESCRIPTIF, QUANTITATIF ET ESTIMATIF GENERAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024

POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

**Monnaie de soumission :** .....

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution de la Lettre Commande et de toutes les conditions locales susceptibles d'influencer cette exécution.

Le prix de la présente Lettre Commande est ferme et non révisable puisqu'il tient compte de tous les frais, faux frais et aléas jusqu'à son terme.

N°	Description de l'article	Proposition détaillée du soumissionnaire	Unité	Qtité	Prix Unitaire		Prix Total
					En chiffre	En lettre	
1	Fourniture et installation de licence antivirus pour serveurs		U	10			
2	Fourniture et installation de licences Antivirus pour les postes clients		U	300			
	<b>Total Hors Taxes (HTVA)</b>						
	<b>TVA (19,25%)</b>						
	<b>Total Général TTC (=HTVA+TVA)</b>						
	<b>IR (=2,2% ou 5,5% x HTVA)</b>						
	<b>Net à mandater (=HTVA-IR)</b>						

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

Date.....

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**C.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

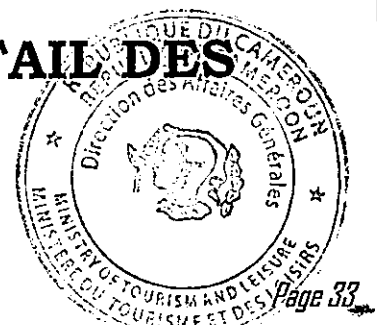
**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°6 : CADRE DU SOUS-DETAIL DES  
PRIX UNITAIRES**



Le détail de chaque prix unitaire doit être fourni à partir du tableau suivant :

N°	Désignation	Coût d'achat	Transport	Coût commande/ Manutention	Frais de livraison	Marge	Prix unitaire HTVA

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**G.A.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

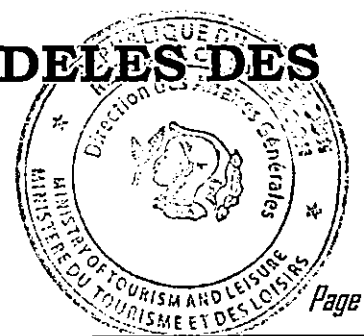
**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°7: FORMULAIRES ET MODELES DES  
PIECES**



**ANNEXE N°1 : MODELE DE LETTRE D'INTENTION A SOUMISSIONNER (à  
timbrer)**

Je soussigné (nom et prénom du signataire) (1) -----  
agissant en qualité de ----- (qualité du signataire vis-à vis de l'entreprise)  
de l'entreprise ----- dont le siège social est à ----- inscrite au  
registre de commerce de ----- sous le n°-----

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de Demande de Cotation  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024\_ pour l'acquisition du matériel de sécurisation du  
réseau informatique du Ministère du Tourisme et des Loisirs,

- Déclare par la présente, l'intention de soumission à cette consultation ;
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 90 jours à compter de la date limite  
de remise de l'offre.

Fait à -----, le -----

Signature de .....

En qualité de .....

**ANNEXE N°2 : MODELE DE LETTRE SOUMISSION (à timbrer)**

Je soussigné (nom et prénom du signataire) (1) -----  
agissant en qualité de ----- (qualité du signataire vis-à vis de l'entreprise)  
de l'entreprise ----- dont le siège social est à ----- inscrite au  
registre de commerce de ----- sous le n°-----

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de Demande de Cotation  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024 pour l'acquisition du matériel de sécurisation du  
réseau informatique du Ministère du Tourisme et des Loisirs,

- Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des clauses administratives particulières, du Cahier de description de la fourniture, du bordereau des prix unitaires et du devis descriptif, quantitatif et estimatif;
- ..... (en chiffres et en lettres) francs Cfa hors TVA, et à .....francs CFA toutes taxes comprises ;
- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de ..... Mois ;
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre ;
- Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par elle au titre de la présente Lettre Commande en faisant donner crédit au compte n° ..... ouvert au nom de .....  
Auprès de la banque ..... Agence de .....

Avant signature de la Lettre Commande, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à -----, le -----

Signature de .....

En qualité de .....

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de

.....



### **ANNEXE N°3 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION**

Adressée à ....., « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le fournisseur ....., ci-dessous désigné « le Soumissionnaire », a soumis son offre en date du ..... pour ....., ci-dessous désignée « offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à ..... Francs CFA,

Nous ..... représenté(e)s par ....., ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage de la somme maximale de ..... francs Cfa, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre Commande par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité :

- manque à signer ou refuse de signer la Lettre Commande, alors qu'il est requis de le faire ;
- manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définit de la Lettre Commande, comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'ouvrage pour la remise de l'offre. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité de l'offre. Toute demande du Maître d'ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque  
à ....., le .....  
(signature de la banque)

## **ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF**

Banque :

Référence de la caution : n° .....

Adressée à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse) Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ..... (nom et adresse du fournisseur), ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande désignée « la Lettre Commande », à réaliser (indiquer la nature des travaux)

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à (indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5%) du montant de la tranche de la Lettre Commande correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions de la Lettre Commande,  
Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, .....(nom et adresse de banque)

Représentée par ..... (noms des signataires)

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre de la Lettre Commande, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de .....

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la Lettre Commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définit et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification au Fournisseur, par le Maître d'Ouvrage, de l'approbation de la Lettre Commande. Elle sera libérée dans un délai de ..... à compter de la date de réception provisoire des travaux.

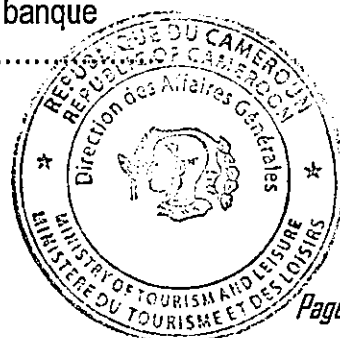
Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ....., le .....  
(signature de la banque)



## **ANNEXE N°5 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE**

Banque :

Référence de la caution : n°.....

Adressée à (indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse),

Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que ..... (nom et adresse du fournisseur),

Ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution de la Lettre Commande, à réaliser les travaux de (indiquer l'objet des travaux)

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que la retenue de garantie fixée à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant TTC de la Lettre Commande peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur cette caution,

Nous..... (nom et adresse de la banque)

Représentée par ..... (noms des signataires), et ci-dessous désignée « banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du Fournisseur, pour un montant maximum de ..... (en chiffres et en lettres), correspondant à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant de la Lettre Commande.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre de la Lettre Commande modifiée le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification à la Lettre Commande ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de Trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à ....., le .....

(signature de la banque)

**ANNEXE N°6 : MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE DU TOURISME ET DES  
LOISIRS

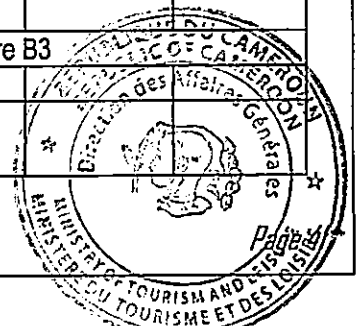
DEMANDE DE COTATION N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU  
MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

**A- Critères éliminatoires**

N°	Critères	Evaluation	
		Oui	Non
1	Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif 48 h après l'ouverture des offres		
2	Absence de la caution de soumission lors de la séance de dépouillement ou la présence d'une caution de soumission n'ayant aucun lien avec le Dossier de Consultation		
3	Fausse déclaration ou pièce falsifiée		
4	Absence des prospectus et fiches techniques émanant du fabricant dans l'original de l'offre en couleur		
5	Absence de l'agrément ou contrat de partenariat avec l'éditeur d'antivirus proposé en cours de validité		
6	Non-respect d'au moins 4/5 des critères essentiels		
7	Non-conformité aux spécifications techniques des fournitures (Avoir une évaluation négative (NON) pour un ou plusieurs équipements)		
8	Non-respect du format de fichier des offres pour les soumissions en ligne		
9	Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS pour les soumissions en ligne		
10	Absence d'un prix unitaire quantifié		
11	Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon de marché durant les trois dernières années		

**B- Critères essentiels**

N°	CRITERES	Evaluation	
		OUI	NON
B1	<b>PRESENTATION DE L'OFFRE</b>		
	Reliure en spirale et pièces rangées dans l'ordre		
	Intercalaires en couleur		
	Offre (Pli) Unique		
Présence de la version numérique de l'offre			
NB : Le soumissionnaire doit satisfaire à au moins 03 sous critères sur 04 pour avoir un « OUI » sur ce critère B1			
B2	<b>REFERENCES GENERALES DE L'ENTREPRISE</b>		
	Références dans la fourniture des antivirus au cours des 3 derniers années de montant cumulé égal au moins à 15 millions (Pour qu'une référence soit prise en compte, les première et dernière pages du marché ainsi que le procès-verbal de réception doivent être présentés. Seuls les marchés de montant supérieur ou égal à 10 millions seront pris en compte)		
NB : Le soumissionnaire doit satisfaire à tous les sous critères pour avoir un « OUI » sur ce critère B2			
B3	<b>CAPACITE DE FINANCEMENT</b>		
	Capacité financière d'au moins dix millions (10 000 000) FCFA délivrée par la banque de premier ordre ayant fourni l'attestation de domiciliation bancaire au soumissionnaire		
NB : Le soumissionnaire doit satisfaire à 01 sous critères sur 01 pour avoir un « OUI » sur ce critère B3			
B4	<b>PLANNING ET DELAI</b>		
	Planning de réalisation (diagramme de Gantt) qui prend en compte le délai nécessaire pour toutes les phases de réception		



	Délai de livraison cohérent et inférieur à 03 mois		
NB : Le soumissionnaire doit satisfaire à 02 sous critères sur 02 pour avoir un « OUI » sur ce critère B4			
B5	<b>SERVICE APRES-VENTE</b>		
	Certificats de garantie de chaque équipement délivrés par les fournisseurs		
	lettre d'Engagement sur le service après-vente (délai d'intervention inférieur à une (01) semaine)		
NB : Le soumissionnaire doit satisfaire à tous les sous critères pour avoir un « OUI » sur ce critère B5			
TOTAL (Nombre de critère satisfait sur 05)			=.....

### C- Evaluation de la proposition technique

**N.B :** Cette évaluation se fera essentiellement sur la base des prospectus et fiches techniques des équipements du soumissionnaire

N°	Caractéristiques		Nom du Soumissionnaire	
			OUI	NON
<b>Antivirus pour les postes de travail</b> (Pour obtenir OUI à ce critère, l'équipement proposé doit satisfaire à au moins 80% des sous-critères)				
1	<b>Caractéristiques</b>	<b>minimale Exigées</b>		
	Détection et protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Antivirus / antispyware / bloqueur d'exploit / bouclier anti-vulnérabilité</li> <li>- Protection en temps réel / Analyse programmée</li> <li>- Analyse des supports amovibles</li> <li>- HIPS (bouclier système)</li> <li>- Support des environnements virtuels</li> <li>- Contrôle des périphériques amovibles</li> <li>- Anti Malware Scan Interface (AMSI)</li> <li>- Protection des fichiers système (module DLL)</li> <li>- Scan des scripts automatiques exécutés sur les navigateurs</li> <li>- Bouclier anti-ransomware</li> <li>- Analyse mémoire avancée</li> <li>- Exclusions basées sur le hash</li> <li>- Scanner UEFI</li> <li>- Scanner WMI et registre</li> <li>- Mise à jour des composants du micro-programme</li> <li>- Mises à jour de la sécurité et de la stabilité</li> </ul>		
	Pare-feu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pare-feu &amp; IDS</li> <li>- Zones fiables</li> <li>- Simplification des règles</li> <li>- Création d'une règle depuis les logs</li> <li>- Anti-botnet</li> </ul>		
	Protection des e-mails (POP3, IMAP, HTTP, MAPI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection des pièces jointes</li> <li>- Antispam / anti-hameçonnage</li> </ul>		
	Filtrage web	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs URL dans 1 seule règle &amp; catégories</li> <li>- Personnalisation des alertes &amp; blocage page web et extensions</li> <li>- Programmation date et heure des autorisations</li> <li>- Navigateur sécurisé</li> </ul>		
<b>Antivirus pour les serveurs</b> (Pour obtenir OUI à ce critère, l'équipement proposé doit satisfaire à au moins 80% des sous-critères)				
2	<b>Caractéristiques</b>	<b>minimale Exigées</b>		
	Protection Antivirus et Antispyware	Détection proactive des menaces connues et inconnues pour protéger les fichiers et les données stockées sur le serveur		
	Filtrage des Contenus	Possibilité de définir des règles pour filtrer les types de fichiers autorisés ou bloqués, renforçant ainsi la sécurité du serveur		
	Analyse à la Demande	Capacité de lancer manuellement des analyses complètes ou personnalisées des fichiers et dossiers pour détecter les éventuelles menaces		

Protection en Temps Réel	Surveillance constante des activités du système en temps réel pour bloquer immédiatement les menaces dès leur apparition		
Optimisation des Performances	Minimisation de l'impact sur les performances du serveur grâce à des analyses intelligentes et légères		
Journalisation des Événements	Enregistrement des activités et des événements importants pour une analyse ultérieure et une meilleure compréhension des incidents de sécurité		
Mises à Jour Automatiques	Garantie d'une protection constamment à jour grâce aux mises à jour automatiques des définitions de virus et des modules de sécurité		
Support Multi-Plateforme	Prise en charge des principaux systèmes d'exploitation de serveurs, tels que Windows Server, Linux et autres		
Administration Centralisée	Gestion simplifiée de la sécurité de tous les serveurs à partir d'une console centrale, permettant un déploiement et une configuration efficaces		

**Evaluation des offres financières**

N°	Nom des soumissionnaires et Adresse	Conformité de l'offre financière		Observations
		Prix total TTC lu	Prix total TTC corrigé	

**Membre de la Commission Interne de Passation des Marchés :**

**Nom**

**Fonction**

**Signature**



**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**C.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°8 : MODELE DE LETTRE COMMANDE**

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**LETRE COMMANDE N° \_\_\_\_\_/LC /MINTOUL/CIPM/2024**  
**Passée après Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13**  
**MARS 2024\_\_ pour l'acquisition du matériel de sécurisation du réseau**  
**informatique du Ministère du Tourisme et des Loisirs.**

**TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE:**

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE:**

Acquisition du matériel de sécurisation du  
réseau informatique du Ministère du  
Tourisme et des Loisirs

**LIEU DE LIVRAISON :**

Ministère du Tourisme et des Loisirs,  
Yaoundé

**MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE:**

**DELAI DE LIVRAISON:**

.....

**IMPUTATION :**

.....

**FINANCEMENT :**

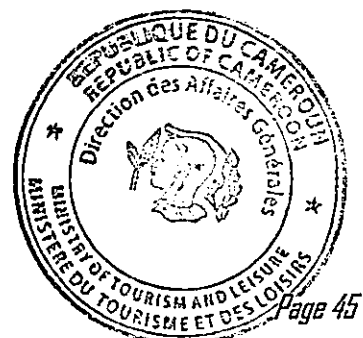
BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024

APPROUVEE LE .....

SIGNEE LE .....

NOTIFIEE LE .....

ENREGISTREE LE.....



Entre

Le **Gouvernement de la République du Cameroun**, représenté par le Ministre d'Etat, Ministre du  
Tourisme et des Loisirs, ci-après dénommé :

« **LE MAITRE D'OUVRAGE** » d'une part

et-----représenté par son Directeur Général ci-après désigné :

« **LE FOURNISSEUR** », d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

# Sommaire

**Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)**

**Titre II : Description de la Fourniture**

**Titre III : Devis Descriptif, Quantitatif et Estimatif General**

**Titre IV : Calendrier de livraison**



Page ----- et dernière de la Lettre Commande N°-----passée après Demande de Cotation N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024\_ avec la société-----

MONTANT : -----

DELAI : -----

YAOUNDE, LE -----

**Lue et acceptée par Le Fournisseur**

Yaoundé le .....

**Signée par le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs**

Yaoundé le .....

**Enregistrement**

Yaoundé le .....

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**MINISTÈRE DU TOURISME ET  
DES LOISIRS**

**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**MINISTRY OF TOURISM AND  
LEISURE**

**MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

**C.I.P.M**

**COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION  
N°002/DC/MINTOUL/CIPM/2024 DU 13 MARS 2024  
POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL DE SÉCURISATION  
DU RÉSEAU INFORMATIQUE DU MINISTÈRE DU  
TOURISME ET DES LOISIRS**

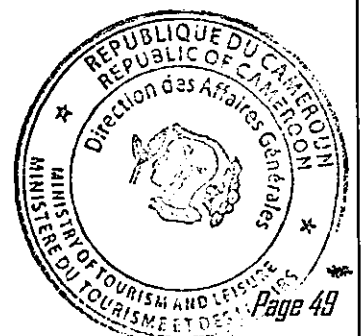
**FINANCEMENT : BIP MINTOUL/ EXERCICE 2024**

**IMPUTATION : 58 23 151 06 320010 524219**

**DEMANDE DE COTATION**

**MARS 2024**

**PIECE N°9 : ANNEXE**



**La liste des banques et des compagnies d'assurance agréées et habilitées à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, se présente comme suit :**

**I. Etablissements bancaires :**

1. Afriland First Bank (AFB), B.P: 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM) , B.P: 2933 Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP : 12 962 Yaoundé ;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBank), BP : 600 Douala ;
5. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP : 1925 Douala ;
6. Bank of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P : 4593 Douala ;
7. CitiBank Cameroun (CITIGROUP), B.P: 4571 Douala;
8. Commercial Bank of Cameroon (CBC), B.P: 4 004 Douala;
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), B.P: 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC-BANK), B.P: 6578 Yaoundé;
11. Société Commerciale de Banques Cameroun (SCB-Cameroun), B.P : 300 Douala ;
12. Société Générale Cameroun (SGC), B.P : 4 024 Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P: 1784 , B.P: 1784 Douala;
14. Union Bank of Cameroun (UBC), B.P: 15 569 Douala;
15. Union Bank for Africa (U.B.A), B.P: 2 088 Douala;
16. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA) Bank, B.P: 30388 Yaoundé.

**II. Compagnies d'assurance :**

17. Activa Assurances S.A., B.P: 12 970 Douala ;
18. AREA Assurances S.A., B.P: 20055 Yaoundé;
19. Atlantique Assurances S.A., B.P: 2933 Douala;
20. Beneficial General Insurances S.A., B.P : 2328 Douala ;
21. Chanas Assurances S.A., B.P: 109 Douala ;
22. CPA S.A., B.P : 54 Douala ;
23. Nsia Assurances S.A., B.P : 2759 Douala ;
24. PROASSUR Insurances, B.P: 5963 Douala;
25. SAAR SA, B.P : 1 011 Douala ;
26. Saham Assurances S.A., B.P : 11 315 Douala ;
27. Zenithe Insurance S.A., B.P: 1540 Douala.-